



Commune de
St-Sulpice

CONSEIL COMMUNAL

Procès-verbal N° 07/20

Séance du Conseil communal du
mercredi 25 novembre 2020 à 20 h 30
à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de
l'UNIL

La 37^{ème} séance de la présente législature 2016-2021, 7^{ème} de cette année 2020 est ouverte à 20h30 à l'auditoire 350 du bâtiment Amphimax de l'UNIL par M. Michel Racine, Président pour cette année 2020-2021, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

1. Assermentation de M. Yves Allemann et M. Olivier Combes

L'ordre du jour appelle la prestation de serment de 2 nouveaux membres du Conseil communal.
Il s'agit de :

- **M. Yves Allemann, suppléant à M. Cédric Glauser**
- **M. Olivier Combes, suppléant à M. Pierre Del Boca**

M. le Président indique que MM. Allemann et Combes ont été choisis par leurs groupes respectifs conformément à l'article 10 du RCC. Il les prie de s'avancer devant l'assemblée et demande à chacun de se lever. Puis il donne lecture du serment. Après quoi MM. Allemann et Combes lèvent la main droite et prononcent les mots «je le promets».

M. le Président les remercie et, au nom du Conseil communal de Saint-Sulpice, prend acte de leur serment et leur souhaite plein succès dans leurs activités législatives. Il leur demande de prendre place au sein de l'Assemblée.

L'effectif du Conseil est de 57.

2. Appel

Tous les membres du Conseil ont été convoqués en date du 12 novembre 2020, conformément à l'article 52 du Règlement du Conseil communal. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Effectif du Conseil :	57
Excusés :	9 Mmes Devaud, Graetzel et Salas MM. Hanlon, Kobel, Liechti, Oberhaensli, Richards et Strobel
Absents :	2 Mme Aufrère M. Walpen
Présents :	46
Majorité absolue :	24

M. le Président remarque que tous les membres de la Municipalité sont présents et les en remercie. La séance est déclarée ouverte.

3. Adoption de l'ordre du jour de la séance du 25 novembre 2020

M. le Président propose deux amendements à l'ordre du jour :

- 1) Modification du point 4 de l'ordre du jour qui sera libellé comme suit : Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020.
- 2) Inclusion au point 10 de l'ordre du jour de la nomination d'un nouveau membre de la commission de gestion et des finances. Les points 10 et 11 de l'ordre du jour du 12.11.2020 deviennent les points 11 et 12 du nouvel ordre du jour.

M. le Président ouvre la discussion sur le premier amendement à l'ordre du jour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président invite à passer au vote concernant le premier amendement à l'ordre du jour.

L'amendement N° 1 est accepté à l'unanimité

M. le Président invite à passer au vote concernant le deuxième amendement à l'ordre du jour.

L'amendement N° 2 est accepté par 38 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions

M. le Président invite à passer au vote concernant l'ordre du jour, tel qu'amendé.

L'ordre du jour amendé est accepté à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2020

PV N° 05/20

M. le Président : Quelqu'un en demande-t-il la lecture intégrale ou partielle, tel que permis par l'article 57 du RCC ?

Aucun/e Conseiller/ère ne formulant une telle demande, M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV.

Mme Willi : Dans mon intervention en page 7, dans le texte de l'amendement proposé par la commission, il s'agit de 55 à 57 pour cent et pas de 55 à 57 pour mille.

M. Lehmann : Afin de clarifier ma déclaration et ne pas laisser penser que je remets en question le travail de l'entreprise AGV Toni Sàrl, je transmets à la secrétaire du Conseil un nouveau texte modifiant le deuxième paragraphe de mon intervention en page 15 du procès-verbal.

Mme Kaeser-Moser : Dans mon intervention en page 11, les « pour mille » doivent être corrigés en « pour cent ». Je souhaiterais également que l'on rajoute à la fin de mon intervention « Quelles seraient alors les possibilités de la Municipalité ? »

La parole n'étant plus demandée, M. le Président invite à passer au vote

Le PV N° 05/20 du 28 octobre 2020 est accepté par 38 voix pour et 7 abstentions

5. Communications du bureau et de la Municipalité

Pour le bureau :

M. le Président : Je pense que personne ne veut une répétition de la dernière séance du Conseil, c'est pourquoi je me permets de rappeler quelques règles à respecter :

- Les amendements doivent être présentés par écrit ou dictés à la secrétaire avant d'être lus devant l'assemblée pour mise en discussion.
- La prise de parole se fait exclusivement devant la salle, au microphone.
- Pour ne pas porter ombrage aux votes, les membres du Conseil qui quittent brièvement l'assemblée sont priés de communiquer leur absence.
- Les remarques désobligeantes n'ont pas leur place dans cette enceinte.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président donne lecture du courrier de démission de M. Cédric Glauser :

*Monsieur Le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Chers collègues,*

J'avais prévu de quitter le conseil communal à la fin de cette législature après plus de 20 ans de présence.

Je décide de donner ma démission maintenant, ceci permet au groupe de se trouver une remplaçante ou un remplaçant qui se présentera aux élections du printemps prochain.

Mon intérêt pour la politique communale s'est estompé au fil des années, avec toutes ces petites affaires personnelles et ce problème de groupes politiques qui devient lourd à supporter.

Merci pour tout ce qu'on a partagé ensemble et bonne chance pour la suite.

Cédric Glauser

Mme Fankhauser, 1^{ère} Vice-présidente, donne lecture de la lettre de M. Pierre Del Boca :

Bien qu'ayant cherché, tant dans le règlement du Conseil communal que dans notre bible, la Loi sur les Communes, je n'ai trouvé aucune disposition qui règle la démission d'un conseiller ou d'une conseillère communal/e. Tout au plus existe-t-il deux articles qui incidemment parlent de démission. Cette dernière est donc un usage admis auquel je me réfère pour vous prier, M. le Président, de prendre acte de ma démission du Conseil communal de Saint-Sulpice à dater d'aujourd'hui, le 16 novembre 2020.

Tous ceux avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer durant des années, par des échanges d'emails pour des rapports, essentiellement de la COGEFI, ou pour d'autres bonnes raisons, savent que j'avais et que j'ai toujours de la peine à ne pas ajouter à mes messages sérieux un petit coin récréatif avec une histoire, un fait authentique surprenant, une devinette, l'origine d'un mot ou d'une expression et même des charades à tiroirs dont Victor Hugo était un compositeur redoutable. C'est un peu ma marque de fabrique.

Ces conseillères et ces conseillers seraient donc surpris et peut-être déçus si aujourd'hui je m'arrêtais à cette simple démission sans y ajouter quelque chose.

Alors allons-y avec une citation !

Je suis persuadé que si je demandais à mes collègues...pardon...mes ex-collègues, qui est l'auteur de cet adage « L'important n'est pas de gagner mais de participer », une grande majorité répondrait sans hésiter : Pierre de Coubertin. Pour avoir la bonne réponse il faut remonter aux Jeux Olympiques de Londres de 1908 et au discours prononcé par Pierre de Coubertin lors de la réception donnée par le gouvernement britannique en l'honneur des invités aux Jeux Olympiques, discours dans lequel on trouve le passage suivant : « Dimanche dernier, lors de la cérémonie organisée à Saint-Paul en l'honneur des athlètes, l'évêque de Pennsylvanie l'a rappelé en termes heureux : L'important dans ces olympiades c'est moins d'y gagner que d'y prendre part. Retenons, Messieurs, cette forte parole. »

Pierre de Coubertin l'a bien retenue et l'a légèrement simplifiée pour lui donner une valeur intemporelle : l'important n'est pas de gagner mais de participer. C'est dans les années 90,

lorsque je fonctionnais comme secrétaire général du comité international Pierre de Coubertin, que les spécialistes de l'œuvre de De Coubertin, membres de ce comité, ont entrepris des recherches pour retrouver le nom de cet évêque membre de l'église anglicane de Pennsylvannie. Avant de quitter mes fonctions j'ai appris qu'il s'agissait de l'évêque Ethelbert Talbot (1848-1928). Je me suis alors promis, chaque fois que le pourrais, de rétablir la vérité et donc de rendre à César ce qui appartient à César.

Je me réjouis, M. le Président, d'avoir eu l'occasion, une fois de plus, de rendre à Ethelbert Talbot ce qui lui revient de droit.

Pour terminer je dirais, les élections approchant, que l'essentiel n'est pas de gagner l'élection au Conseil communal mais bien plutôt, avec sa personnalité et ses qualités propres, de participer à la recherche de ce qu'il y a de meilleur pour le village et ses habitants. Voilà ce que je souhaite à toutes et à tous pour la prochaine législature.

Veuillez croire, M. le Président, à l'assurance de mes salutations respectueuses.

Pierre Del Boca

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Annamaria Leonardi :

Cher Président, Chers et Chères collègues,

Je vous présente ma démission du Conseil communal à compter de ce jour.

Je vous remercie pour votre chaleureuse collaboration et je vous souhaite plein de succès pour la suite.

Très cordialement

Annamaria Leonardi

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Nicolas Weber :

Monsieur le Président,

Par la présente, je vous prie de prendre en considération ma démission avec effet immédiat du Conseil communal de Saint-Sulpice.

Après plus de 16 ans comme membre de cette institution politique, il est temps de laisser place à de nouvelles forces jeunes et motivées pour assumer différentes tâches au sein de l'assemblée législative de notre commune.

Effectivement, durant la dernière année de législature, ma motivation s'est très rapidement érodée pour laisser place à de nombreux et nouveaux défis professionnels, extra-professionnels et sociaux.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Nicolas Weber

M. le Président donne lecture de la lettre de démission de M. Georges Pittet :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,

Chères et chers collègues,

Par la présente, je vous informe que j'ai décidé de me démettre de ma fonction de Conseiller communal avec effet immédiat.

En effet, le développement de mes activités professionnelles m'oblige à prendre cette décision.

N'ayant jamais confondu le combat des idées avec celui des personnes, je quitte une assemblée qui m'a permis de connaître des Conseillers de valeur, quelles que soient leurs sensibilités politiques.

C'est dans cet état d'esprit de camaraderie que je vous souhaite à toutes et à tous un avenir plein de succès.

Cordialement

Georges Pittet

M. le Président donne Lecture de la lettre de la Municipalité retirant le préavis municipal N° 16/20 (point d'impôt) :

Monsieur le Président du Conseil communal,

Vu le délai fixé au 16 novembre par la Préfecture pour adopter l'arrêté d'imposition communal 2021 et ayant pris acte que la séance extraordinaire du Conseil communal prévue le 12 novembre n'a pu être tenue faute de quorum, la Municipalité a pris la décision de retirer formellement le préavis N° 16-20-1.

En vous remerciant d'en prendre bonne note, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité : M. Alain Clerc, Syndic, et M. Nicolas Ray, Secrétaire

Evénements à venir :

Ce dimanche 29 novembre auront lieu les votations fédérales avec deux objets.

Je compte bien entendu sur la participation des membres du bureau pour le dépouillement qui débutera à 8h00 dans la salle du Conseil, ainsi qu'un ou deux volontaires.

Le 7 mars 2021 auront lieu les élections pour le Conseil communal ainsi que les élections pour la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Le même jour, le peuple suisse sera appelé à se prononcer sur des objets fédéraux.

Pour assurer le dépouillement de ces trois activités, une équipe d'environ 30 personnes sera nécessaire, dont 10 membres de l'administration communale, des membres du bureau du Conseil communal, de notre secrétaire, de l'huissier, de membres du Conseil et de volontaires.

Une première information portant sur les modalités de cette journée d'élections aura lieu le 8 décembre au Foyer des Pâquis à 17h30 (durée environ 1h30).

Cette première séance sera suivie d'un test grandeur nature en janvier/février dont la date reste à fixer. Les scrutateurs seront à nouveau convoqués pour participer à ce test.

Le dépouillement du 7 mars 2021 s'effectuera en 3 étapes :

1^{ère} étape : dépouillement des votations fédérales

2^{ème} étape : dépouillement des élections pour la Municipalité

3^{ème} étape : dépouillement des élections pour le Conseil communal

Il est prévu de procéder avec deux équipes (matinée et après-midi).

Pour rappel, les candidats à la Municipalité ne sont pas autorisés à participer au dépouillement des votes pour l'élection à la Municipalité.

Pour le 2^{ème} tour, le 28 mars, une équipe réduite sera convoquée ultérieurement.

Je profite également de l'occasion pour vous rappeler les dernières instructions du Canton en rapport avec le COVID19 : les assemblées de partis politiques locaux visant à désigner leurs candidats pour les élections communales 2021, ainsi que les assemblées de communes visant à informer la population sur ces élections sont limitées à 30 personnes.

Les prochaines séances du Conseil auront lieu le 16 décembre 2020 et le 10 février 2021, certainement dans la salle que nous occupons ce soir.

La séance du 16 décembre débutera 30 minutes plus tôt que d'habitude, c'est-à-dire à 20h00 et nous aurons l'honneur de saluer la présence de la préfète de l'Ouest Lausannois, Mme Marion Freiss, et celle de M. Duvoisin des Affaires communales et politiques.

Pour la Municipalité :

Mme Merminod : Service de l'enfance et de la jeunesse :

Les structures d'accueil non éligibles pour recevoir une aide fédérale recevront une aide cantonale correspondant au deux tiers des montants non-facturés aux parents pendant la période de confinement. Je vous rappelle que ces structures avaient été obligées de fermer pendant la période de confinement.

L'UAPE a fonctionné à flux tendu début novembre. Plusieurs éducatrices étaient malades ou en quarantaine. Des habitants ont spontanément proposé leur aide et cet élan de solidarité nous a beaucoup touchés. La Municipalité tient à remercier ces personnes. La situation est rentrée dans l'ordre mais les noms sont gardés précieusement en cas de 3^{ème} vague.

L'AJESOL, en vue du renouvellement de la reconnaissance du réseau pour les années 2020-2025, a dû présenter son plan de développement, comme le demande l'article 31 de la Loi sur l'accueil de jour des enfants. Ce plan doit être actualisé tous les 5 ans et permettre ainsi l'établissement d'une nouvelle convention assurant le subventionnement du réseau. La FAGE avait auparavant confié à Microgis une étude pour une évaluation cantonale des besoins en accueil de jour des enfants de 5 à 10 ans, portant jusqu'en 2040. Cette étude se heurtait à plusieurs problématiques : des projets étaient en cours et devaient être pris en compte pour une meilleure évaluation des besoins futurs, les réfectoires qui participent de façon importante à l'accueil de midi n'étaient pas intégrés à cette étude, les garderies privées n'étaient pas prises en compte et plusieurs plans de quartier en cours d'étude ou de réalisation n'étaient pas pris en considération. Le réseau a donc demandé un complément d'étude à Microgis pour mieux évaluer la situation à l'intérieur des 3 communes. L'étude s'est basée sur une projection démographique estimant la population des 3 communes à un peu moins de 28'000 habitants d'ici 2025, soit une augmentation de 2000 habitants. Les informations sur les projets de développement des 3 communes ont été récoltées en 2019 auprès des différents services communaux. Il fallait également tenir compte de l'évolution des besoins des familles. Au sein de la société actuelle, les parents assument, chacun, des activités professionnelles mais cela ne veut pas dire pour autant qu'une place

à plein temps soit nécessaire pour chaque enfant. Suivant le taux d'occupation et le genre d'activité, des parents peuvent garder leurs enfants et parfois on peut recourir à l'accueil par les grands-parents. Il en ressort qu'à l'horizon 2025, le réseau aurait besoin de 244 places en préscolaire et c'est ce qu'elle va s'efforcer de créer. Les places disponibles dans notre future garderie, qui devrait ouvrir en 2021, feront partie de ces 244 places nécessaires.

160 places seront nécessaires en parascolaire mais chaque commune décidera de ce qu'elle va faire à ce niveau-là. La demande est importante à Saint-Sulpice.

On peut également souligner que le taux de natalité dans le district est plus élevé que celui du pays et qu'un cinquième de la population est âgé de 0 à 18 ans.

Fondation le Relai : la fondation a signé un bail pour des locaux à la rue de la Poste à Renens et ils pourront emménager dès le 1^{er} janvier 2021. La collaboration avec nos communes devrait donc démarrer dès janvier prochain, d'abord avec la travailleuse sociale du logement et les services sociaux. La prestation sera ensuite ouverte au public, un peu plus tard, avec les comptoirs du logement

M. Panzera : Le Conseil Intercommunal de l'Association « Sécurité dans l'Ouest Lausannois » a approuvé dans sa séance du 18 novembre 2020 un préavis présenté par le Comité directeur de l'association concernant l'acquisition d'application liée au stationnement, soit le paiement de celui-ci et des amendes d'ordre, dans tout le district de l'Ouest.

Dans une première phase, c'est le renouvellement ou la mise à jour des horodateurs qui sera exécuté jusqu'au début juillet.

Après cette opération, ils seront compatibles pour le paiement avec des applications Smartphone Twint, Easypark ou Parkway, via l'identification QR code. La possibilité de payer avec de la monnaie sonnante et rébuchante reste active.

L'avantage du paiement par Smartphone est le fait que l'on peut stopper le stationnement lors du départ et ne payer que le temps effectif de stationnement, ce qui n'est pas le cas en payant avec le cash.

Concernant les amendes d'ordre, le système actuel Tiketman, actuellement utilisé par les ASP (Assistants de la Sécurité Publique – uniformés en gris), et également les logiciels permettant le traitement et le suivi sont devenus obsolètes.

La solution retenue, déjà en pratique dans plusieurs cantons, permettra à l'ASP, par le biais d'un Smartphone de scanner le numéro de plaque, interroger en temps réel la base de données dans le cadre du stationnement payant et en cas d'infraction de dresser une contravention dont le contenu sera transféré dans un QR code préalablement imprimé et disponible dans un carnet, qu'il déposera, comme maintenant, sous l'essuie-glace, remplaçant l'actuel bulletin CCP et feuillet rose de l'amende d'ordre.

Le contrevenant, de son côté, pourra traiter cette amende directement avec son portable et de manière simplifiée selon une procédure décrite.

Pour les personnes qui ne souhaitent ou ne peuvent pas suivre ce processus, elles recevront, dans un délai de 30 jours maximum après l'évènement, un courrier avec un bulletin CCP pour régler la dite contravention, sans frais supplémentaire.

La majorité des Polices municipales ou régionales, dont celle de Morges région, a adopté ce même système. Seule exception, Lausanne, qui a mis en place un système appelé « Paybyphone », qu'il faut préalablement télécharger et configurer, avant de scanner le QR code de l'emplacement indiqué.

Des informations complémentaires seront distribuées et disponible sur le site internet, dans le 1^{er} semestre de 2021, par le groupe « communication » de la Police de l'Ouest.

Mme Theumann : Qu'est-ce que l'action sociale, qui aide-t-elle, et comment les Serpelious en bénéficient-ils ?

Toutes ces questions trouvent leur réponse dans la brochure sur l'ARASOL, que vous avez reçue avec les documents de ce Conseil. Même si peu de personnes touchent le revenu d'insertion dans notre commune, presque 10% de la population bénéficie d'une ou l'autre des mesures d'aide, essentiellement des subsides à l'assurance maladie.

Concernant les soins à domicile, j'aimerais vous dire que, dans le cadre de la deuxième vague du Covid19, toutes les activités d'aide à domicile ont pu être assurées par les collaborateurs de l'APREMADOL. Les personnes vulnérables identifiées à la fin de la première vague ont aussi été rappelées pour connaître leur éventuel besoin immédiat.

Finalement vous dire que St-Sulpice Contact a repris son activité, et se tient à disposition si besoin.

Sur un autre sujet, en septembre dernier, votre Conseil Communal a accepté la création d'un Fonds pour les économies d'énergie, les énergies renouvelables et le développement durable, qui entrera en vigueur en 2021. Il est temps de mettre sur pied la Commission dont l'objectif sera d'évaluer le programme annuel des mesures et subventions et d'en octroyer les financements. Si vous avez un intérêt fort pour le développement durable et que vous souhaitez vous engager bénévolement dans la Commission, je vous invite à me communiquer votre intérêt d'ici au prochain Conseil, le 16 décembre au plus tard. Nous reprendrons contact avec vous à réception de toutes les candidatures, pour sélectionner les membres de cette commission.

Ensuite, en réponse à la résolution de M. Pittet (en relation avec l'interpellation sur la facture sociale) Lors du Conseil d'octobre, vous nous avez demandé une analyse sur le recours à la CDAP initié par quelques communes contre le décompte de la facture sociale 2019 et contre les acomptes 2021. Après contact avec le bureau d'avocat en charge et certaines des municipalités ayant fait recours, je ne peux que réitérer ce que nous vous avons déjà dit lors de cette séance c'est-à-dire que le recours a peu de chances d'aboutir, ayant déjà été rejeté par 2 fois dans le passé lors de la mise sur pied du système péréquatif vaudois.

Les avocats prévoient que ce litige risque d'aller jusqu'au Tribunal Fédéral, ce qui signifie une procédure longue (entre 2 à 5 ans), menée par une étude d'avocats et un spécialiste du droit constitutionnel, et des frais d'avocats très conséquents.

Si St-Sulpice recourrait, le recours porterait sur la facture des acomptes 2021, ce qui veut dire qu'en cas de rejet, les intérêts de retard de 4% (de par la loi) s'élèveraient à environ CHF 400'000.—de charges annuelles supplémentaires pour la commune.

Si le recours porté par 12 communes aboutit, toutes les communes en bénéficieraient.

En parallèle à ça, permettez-moi de rappeler que les discussions avec le Canton sur la réforme du modèle péréquatif continuent. L'AdCV s'est à nouveau assise à la table des négociations, l'UCV ne l'a jamais quittée.

De nombreuses communes se sont senties lésées par l'accord négocié cet été, et veulent obtenir plus de l'Etat. Nos 2 associations faitières en sont conscientes et font pression lors de cette 2ème partie des négociations.

En termes d'argument, l'élément principal qui peut faire pencher la balance, que ce soit dans le recours ou dans cette phase de négociation, est incontestablement l'autonomie financière communale mise à mal par l'évolution de cette péréquation. C'est le point d'achoppement des négociations et l'Etat, nous a-t-on assuré, l'a bien compris et intégré. Non seulement des communes comme la nôtre n'arrivent

plus à fonctionner avec leur recettes mais certaines sont endettées, voire surendettées, et ne peuvent plus faire face à leur besoins d'investissements.

Pour revenir au recours, vous nous demandez constamment de baisser nos charges, or les frais d'avocat en sus des pénalités liées au risque qu'un tel recours n'aboutisse pas représentent une charge trop importante pour nos finances. Ce serait l'équivalent d'un budget de 1 à 2 points d'impôt en plus de ce que nous demandions.

Comme déjà annoncé précédemment, la Municipalité a choisi de ne pas s'engager dans la voie du recours. Néanmoins elle reste attentive à toute évolution à ce sujet, et reste active au niveau de l'AdCV et de l'UCV pour soutenir toute démarche qui va dans ce sens. Elle continue aussi d'activer nos députés au niveau du Grand Conseil.

6. Dépôt du préavis N° 18/20 - Budget 2021

La Municipalité a quelque chose à ajouter

Mme Theumann : Les finances de la commune vont mal, très mal, nous le savons tous. Le budget que nous déposons ce soir présente une détérioration de la marge d'autofinancement de CHF 491'000.— par rapport à celle présentée lors du dépôt du point d'imposition, soit une marge négative de 1,5 million lié à un déficit du budget de fonctionnement de presque 3 millions.

Depuis des années, vous nous demandez de compresser encore plus nos charges et l'avez redit lors du dépôt du préavis du point d'imposition.

Sans trop y croire, nous avons encore une fois fait ce travail, éliminé tout projet non indispensable, serré la ceinture au maximum et trouvé jusqu'à plus de CHF 150'000 d'économie. Vous aviez raison, il était encore possible de le faire à notre échelle du ménage communal. Mais c'est bien peu par rapport à des charges budgétées à plus de 36 millions, soit 240 fois plus.

Pour revenir aux économies faites, malheureusement elles ne compensent ni les hausses des dépenses intercommunales, dues essentiellement au Covid19, ni les charges pour des travaux urgents qui nous tombent dessus régulièrement.

Quoi que nous fassions, nous n'arrivons pas à retourner cette situation structurelle, la marge d'autofinancement reste négative.

Nos réserves libres se montent, fin 2019, à 12 millions, et sont estimées à 6 millions pour fin 2021. Ces réserves correspondent à nos liquidités et à nos actifs (patrimoine immobilier, terrains et bâtiments). Notre trésorerie se monte aujourd'hui à 5,7 millions. Nous risquons d'être à court de liquidités avant fin 2021.

Devrons nous rapidement nous endetter pour survivre, pour rénover, construire afin de générer d'autres sources de revenus ? Et ces derniers seraient-ils suffisants pour combler ces pertes et assumer le remboursement des emprunts? Devrons-nous plutôt, ou également, nous défaire de terrains communaux ?

Voilà, Mesdames et Messieurs, notre défi aujourd'hui : nous devons faire ces choix tout bientôt et nous avons aussi une commune à administrer, un budget à adopter pour en assurer son fonctionnement et assurer les engagements déjà pris.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N°18/20

M. Chappuis : J'abonde dans le sens de Mme Theumann. Ce soir notre conseil se voit proposer un budget d'austérité, conséquence de notre séance du 28 octobre dernier. Bien qu'il ne s'agisse ce soir que du dépôt du préavis, j'adresse quelques observations à la commission de gestion et des finances, conformément à l'article 46 de notre règlement, dans le but d'examiner les dépenses non essentielles et surtout celles ventilées dans divers postes budgétaires et qui ont trait aux activités récréatives.

Observation N°1 : Comme le dit le proverbe « charité bien ordonnée commence par soi-même », c'est pourquoi notre conseil doit réduire ses coûts s'il veut être cohérent avec ses propres décisions. Chaque année, le premier samedi de septembre, notre conseil connaît sa traditionnelle sortie. Il passe une journée et une soirée à se divertir et à se sustenter aux frais du contribuable. Certes, cette pratique n'a rien d'illégal mais elle est parfaitement amoral. On va faire porter à nos concitoyens une chemise de crin en chargeant sa nuque d'un joug d'austérité alors que nous gaspillons son argent en libations diverses. Cette traditionnelle sortie se doit d'être revue à l'avenir.

Observation N°2 : En rapport avec le vœu précédent, à chaque fin de législature, notre conseil fait bombance encore une fois aux frais du contribuable lors de son traditionnel souper et parfois même en y invitant nos conjoints. Pour toutes les raisons déjà évoquées, cette pratique doit également être revue dans un tel contexte d'austérité.

Observation N°3 : Notre commune connaît une sympathique tradition qui consiste à inviter chaque année tous ses rentiers AVS pour une croisière à bord d'un vaisseau de la CGN. Il est parfaitement concevable de tourner un remake de « la croisière s'amuse » par beau temps mais quand la tempête financière se lève, le navire doit rester amarré à quai. Cette coutume digne des trente glorieuses n'a plus cours au vu de la situation actuelle.

Observation N°4 : Les sociétés locales bénéficient depuis longtemps des largesses communales, telles des subventions directes, la mise à disposition de locaux à prix coûtant ou à titre gracieux, la gratuité de la logistique offerte par la voirie, etc. Peut-on se permettre encore d'être aussi généreux à l'avenir, même si ces sociétés sont bien représentées au sein de notre conseil parmi les adversaires de l'augmentation du point d'impôt ?

Certes, vous me reprocherez de n'être qu'un rabat-joie aigri mais, en émettant ces vœux, je ne fais rien d'autre que de me rallier à la majorité de ce conseil dont la seule ambition pour notre village consiste au maintien d'un point d'impôt parmi les plus bas du canton. Alors, pour y parvenir, faute de nouvelles recettes, c'est donc des économies qui doivent être réalisées. Les dépenses consacrées aux divertissements ne font pas partie des tâches régaliennes d'une commune et, par conséquent, se doivent d'être drastiquement compressées.

Je remercie la commission de gestion et des finances de se pencher sur ces 4 observations.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le préavis N°18/20.

La commission de gestion et des finances est chargée d'étudier ce préavis et son rapport d'ici le 9 décembre 2020 auprès du Président du Conseil.

7. Rapport N° 01/20 : « Réponse de la Municipalité au postulat de M. Quentin Bizzo et consorts : Subvention pour les vélos à motorisation électrique »

La Municipalité a quelque chose à ajouter :

Mme Theumann : Tout récemment votre Conseil a voté la mise sur pied d'un Fonds pour les économies d'énergie et développement durable. Ce fonds, existant sous cette forme ou similairement dans la plupart des communes avoisinantes et même dans les autres cantons, offre de façon assez standard des subventions à la mobilité douce, parmi lesquelles des subventions pour les vélos électriques. Ces subventions sont extrêmement appréciées et seront à notre connaissance toutes renouvelées, preuve qu'elles répondent à un réel besoin d'un nouveau mode de transport plus durable. Dès lors, la Municipalité s'est concentrée sur la mise sur pied de ce programme, qui devra être avalisé par la commission qui est en train d'être recrutée. Cette commission aura aussi pour but de finaliser les montants des subventions et nous avons bon espoir de lancer ce programme rapidement en 2021. Les subventions pour les vélos électriques seront bien évidemment une des premières mesures financées par ce fonds.

M. le Président ouvre la discussion sur le rapport No 01/20

M. Pache : Je m'insurge du fait que La Municipalité ai décidé de rebaptiser la motion Bizzo en postulat. Je rappelle que selon notre règlement du Conseil, seul le motionnaire peut transformer sa motion en postulat. Deuxièmement je rappelle également l'art. 31, alinéa 1, lettre b, de la Loi sur les Communes, à propos du droit d'initiative des conseillers, qui dit, en substance, qu'en déposant une motion on charge la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétence du Conseil. C'est donc bien la décision qui doit être de compétence du Conseil et pas l'objet de la motion. Par conséquent, les remarques que l'on lit en page du 2 du rapport n'ont absolument pas lieu d'être. Je prends un exemple par l'absurde : lorsqu'on demande par exemple la construction d'une piscine, il va de soi que la piscine en elle-même n'est pas une compétence du Conseil communal mais délier la bourse pour payer la piscine fait bien partie des compétences du Conseil, tout comme débloquer un budget pour subventionner des vélos électriques.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

8. Préavis N° 05/20 « Convention de subventionnement entre la commune de Saint-Sulpice et la fondation du Théâtre Kléber-Méleau »

M. le Président donne la parole à M. Rémy Pache pour la lecture des conclusions de la commission ad hoc chargée de l'étude du préavis N° 05/20.

M. Rémy Pache : Convaincu du rôle du TKM dans l'ouest lausannois et reconnaissant son succès loin à la ronde, la commission propose au conseil communal d'entrer en matière sur ce préavis. C'est à l'unanimité qu'elle invite le conseil à l'accepter tel que présenté.

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

Mme Merminod : Le Théâtre Kléber-Méleau a dû fermer ses portes une première fois en mars 2020. Tous les employés, fixes et auxiliaires, ont pu être payés jusqu'à fin juin grâce aux aides du Canton et de la Confédération. Fin août 2020, le TKM a donné une représentation dans chaque commune du district et ce fut un succès partout. A Saint-Sulpice cette représentation a eu lieu au Débarcadère. Toutes les places étaient occupées et une trentaine de personnes qui se baladaient se sont arrêtées pour profiter du spectacle jusqu'à la fin. Le théâtre a rouvert ses portes, en respectant toutes les mesures sanitaires demandées, et toutes les places ont été rapidement vendues. Lorsqu'il a fallu admettre seulement 50 spectateurs la troupe a joué deux fois par jour pour accueillir un maximum de personnes. Comme vous le savez il a fallu à nouveau fermer mais après chaque fermeture le public revient. La commission chargée de ce préavis a compris le besoin car c'est à l'unanimité qu'elle recommande de renouveler la convention. Toutes les communes ont accepté, soit à l'unanimité, soit à une large majorité, de renouveler cette convention et elles ont les yeux tournés vers nous puisque nous sommes les derniers à nous déterminer sur cette question.

La commission a quelque chose à ajouter.

M. Lehmann : Ayant participé à la visite sur site du Théâtre Kléber-Méleau avec les représentant(e)s des autres Communes partenaires de la Convention, le Lundi, 24 août 2020, je ne peux que témoigner du rayonnement artistique extraordinaire de cette institution culturelle phare pour notre région.

Tout d'abord, la présidente de la fondation, Mme Myriam Romano-Malagrifa nous avait souhaité la bienvenue, avec quelques chiffres impressionnants du Bilan de la Convention entre 2015 et 2019 : dans un certain contraste avec le nombre relativement faible des spectateurs de notre propre commune cité dans la rapport, le nombre total des entrées a augmenté de 16999 à 28358 dans cette période, sous la main charismatique du Directeur général et artistique, Omar Porras, qui mène le destin prodigieux du théâtre. Un simple épisode 'Corona' ne pourra jamais éteindre la flamme enthousiaste de cette équipe !

Déjà ce décor intérieur, dont pas une seule barre, pas un seul tuyau, chaise ou paravent ne fut placé par hasard, nous inspire l'art par nécessité, comme nous illustre Omar Porras – un espace unique où les artistes peuvent nous immerger dans des contes de fées, des réalités aussi profondes de notre âme mais jamais exprimées dans la vie quotidienne des spectateurs. L'artiste du théâtre a la chance unique de faire revivre des époques passées, même des vécues de nos ancêtres, soit-il des abysses ou des extases de nos états d'âmes. Ainsi le spectateur peut vivre une 'catharsis' et sortir du théâtre comme nouveau-né, ce qui lui permettra de relever autant mieux les défis de la vie quotidienne.

Le théâtre est donc une nécessité : TKM signifie aussi 'Te Quiero Mucho' !

En fait, le charisme du directeur est de l'ordre national : pour son œuvre entier, en 2014, Omar Porras reçoit le Grand Prix suisse de théâtre / Anneau Hans Reinhart pour l'ensemble de sa carrière. Cette distinction, décernée par l'Office fédéral de la culture, est la plus haute dans le domaine du théâtre en Suisse (pour ses accolades internationales, voir son résumé sur le site web TKM : <https://www.tkm.ch/omar-porras/biographie-omar-porras/>).

Il ne reste qu'à souhaiter, que le théâtre puisse continuer à remplir sa mission culturelle indispensable grâce à la contribution de nos Communes – son rayonnement est fermement établi non seulement au plan régional, mais aussi au plan national, même international.

Dans ces temps encore fortement compromis par la pandémie, vous me permettez pourtant un mot de bienveillance en vue de garantir la sécurité sanitaire pour les spectateurs : ayant interpellé le directeur technique sur site, il me disait qu'il y existe une petite ventilation – nous pouvions nous réjouir d'un agréable courant d'air pendant notre visite, qui constamment était présent par le portail de l'atelier grand ouvert derrière le podium ; néanmoins, pour un auditoire de 400 personnes, on souhaiterait de préférence une aération plus performante – les normes à partir de 2020 seraient même peut-être aussi révisable pour un auditoire aussi grand que celui dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui...

Je proposerais donc, avec l'octroi de la subvention, d'envoyer au chemin du développement pour les responsables techniques du théâtre, que partie de la subvention soit utilisée à optimiser la ventilation du grand auditoire ; éventuellement on pourrait y inclure un amendement technique au préavis, soit même introduire un paragraphe supplémentaire dans les statuts, par exemple 15 Bis, comme suit :

«...Article 15 Bis : Développement des Concepts de Sécurité sanitaire

La Fondation s'engage, dans sa gestion technique, à respecter et améliorer au mieux les Concepts de la Santé publique, notamment en les mettant en exergue par l'installation d'un système de ventilation performant à l'air frais pour un grand nombre de spectateurs garantissant leur sécurité sanitaire.....»

Qu'est-ce que vous en pensez ?

Mme Merminod : Cette question n'a rien à voir avec la convention mais nous pouvons en parler lors de la prochaine réunion du conseil de fondation.

M. le Président remet le texte de la proposition de M. Lehmann à la Municipalité pour que sa question puisse être posée lors de la réunion du conseil de fondation.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 05/20

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 05/20 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 40 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions

- D'autoriser la Municipalité à signer avec la fondation du TKM, l'Etat de Vaud et les communes fondatrices une convention de subventionnement multipartite de 4 ans, de 2021 à 2024 ;
- D'accepter l'augmentation de la subvention ordinaire en faveur de la fondation du TKM qui passera, pour les années subventionnées, à CHF 37'362.--.

Mme Merminod : La Municipalité tient à vous remercier. Je me réjouis d'annoncer la nouvelle à mes collègues des autres communes et au TKM. C'est une belle preuve de confiance que vous donnez au TKM et il le mérite.

9. Préavis N° 17/20 : « Demande de crédit de CHF 13'000.— pour l'installation de récupérateurs de balles au stand de tir de Colombier »

M. le Président passe la parole à Mme Grzelak-Guidon pour la lecture des conclusions de la commission chargée de l'étude du préavis N° 17/20.

Mme Grzelak-Guidon : L'assainissement des buttes du stand de tir de Colombier répond à une obligation fédérale et la participation de Saint-Sulpice, utilisateur unique de ce stand, est évidente. Pour ces raisons, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, de bien vouloir accepter le préavis N° 17/20 tel que présenté.

La Municipalité a quelque chose à ajouter.

M. Panzera : Comme il est indiqué dans ce rapport, il m'a été demandé de contacter Thévenaz Leduc pour savoir quel était le prix de rachat de ces balles qu'on récupérait. C'est ce que j'ai fait. Pour 2 ans et demi de tir sur le stand, cela représente environ 100 kg de balles récupérées derrière les cibles. Ces 100 kg se composent à 90% de plomb qui fond à 327 °C et dont le prix de rachat est évalué, actuellement, à CHF 0,80/kg. Les 10% restant c'est du cuivre qui lui, fond à 1083 °C et qui se rachète CHF 4,50/kg. Donc, si on prend l'exemple de 100 kg, le plomb va rapporter CHF 72.— et le cuivre CHF 45.—, soit un total de CHF 117.—.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis N° 17/20

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote sur le préavis N° 17/20.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal N° 17/20 ;
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide par 43 voix pour et 1 abstention

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 13'000.— pour l'installation des récupérateurs de balles au stand de tir de Colombier.

10. Nomination d'un nouveau membre de la Commission de gestion et des finances

Mme Probst pour l'ASSE présente Mme Helena Froelich, suppléante à M. Pierre Del Boca, démissionnaire, et Mme Froelich accepte.

Le bureau prend acte de cette proposition.

En l'absence d'autre candidature, Mme Froelich est nommée tacitement et félicitée.

11. Communications des délégués aux conseils intercommunaux

AJESOL - Mme Kaeser-Moser : L'AJESOL s'est réunie en assemblée générale le 11 novembre, par vidéoconférence. Le budget a été voté.

Nous avons également eu des informations sur le réseau par le comité :

- Une garderie a fermé fin juillet car sa directrice a pris sa retraite et la maison de cette dernière accueillait les locaux de la garderie.
- Le réseau travaille également en ce moment sur un plan de développement qui est indispensable pour la reconnaissance par la FAJE qui doit être renouvelée tous les 5 ans. L'étude Microgis dont a parlé Mme Merminod est consultable sur le site de la FAJE.
- Au printemps dernier, certaines structures ont fermé. D'autres ont gardé des plages ouvertes pour les enfants du personnel soignant, par exemple.
- Le Canton va donner un dédommagement au réseau du fait que les garderies ont dû fermer et que les parents n'ont donc pas payé les frais de garde pendant cette période.

APREMADOL - Mme Michel : rien à signaler

ARASOL - Mme Berner : rien à signaler

Conseil d'établissement de la Planta - Mme Willi : La séance prévue a été annulée

ORPC - M. Golaz : rien à signaler

PolOuest – M. Piller : Tout a déjà été dit par le Municipal en charge de la sécurité

SDOL – M. Bähni : J'aimerais vous rendre attentifs à une brochure éditée par le SDOL qui a fait l'objet d'un tout ménage. A travers cette brochure, le SDOL vous invite à une consultation publique qui concerne la dernière étape du plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDIOL), version 2040. Ce plan expose les grandes orientations et les principes d'aménagement du district. Il offre, en outre, des coordonnées, des actions à entreprendre pour les années futures, telles que transport, urbanisme, activité économique, logement, forêts, parcs, patrimoine, énergie, environnement et espaces et équipements publics. Ce plan directeur peut être consulté et vous être invités à donner vos avis, idées et opinions. Ces remarques que vous pouvez apporter seront prises en considération et recevront une réponse dans un rapport de consultation ultérieur. Voici les coordonnées du site : www.ouest-lausannois.ch/pdi. Vous pouvez également accéder aux informations sur le site de la commune.

Ce plan nous concerne tous. La parole nous est donnée et je vous invite tous à la prendre.

12. Propositions individuelles et divers

Le Président ouvre la discussion.

M. Piller : La validité des bons de CHF 20.— qui ont été distribués peut-elle être prolongée au-delà du 31 décembre 2020 étant donné la fermeture des établissements publics jusqu'au 10 décembre ?

Mme Merminod : La Municipalité est en train de se pencher sur la question. Nous allons en discuter lors d'une prochaine séance de la Municipalité et nous vous tiendrons au courant.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion.

M. le Président clôt la séance à 22h00.

Conseil communal

M. Michel Racine		Mme Olga Aguilar
		
Président		Secrétaire